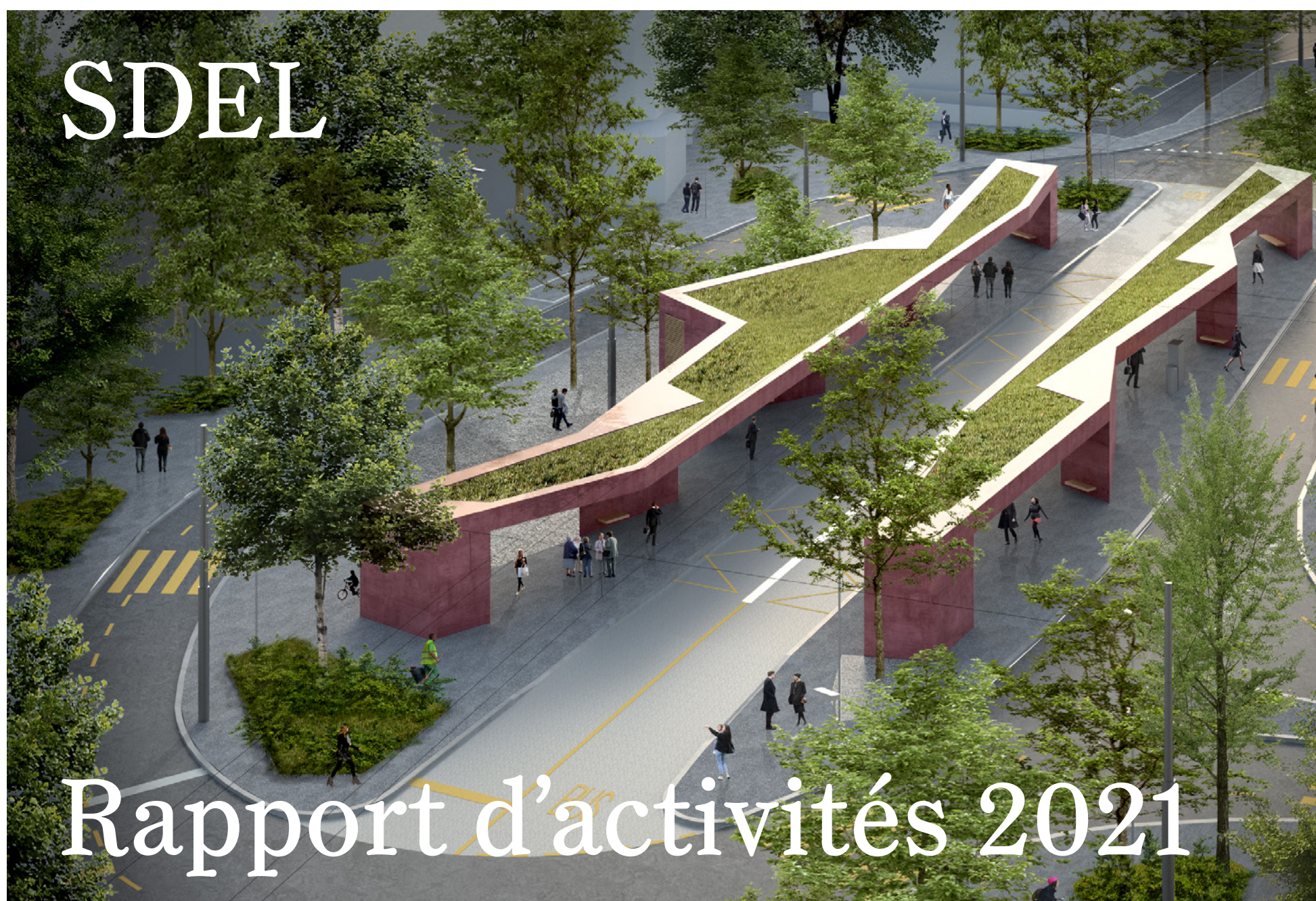




© FHV architectes

Édito

Le Comité de pilotage du Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) a le plaisir de vous présenter son rapport d'activités ayant pour fil rouge la thématique de la durabilité.

En 2021, les Communes de l'Est lausannois ont souhaité mettre en images les promenades balisées en 2020 par leurs soins. Afin de porter un regard singulier sur le territoire du SDEL, bien loin des clichés habituels, deux classes de jeunes photographes en formation au Centre d'Enseignement professionnel de Vevey (CEPV), ont exploré les itinéraires du guide « Tous à l'Est ». Elles et ils en sont revenus avec plus d'un millier d'images qui racontent une ambiance, un ressenti, un moment suspendu ou une rencontre. Une cinquantaine d'entre elles ont été éditées dans le « Guide pour se perdre » qui complète le guide des tracés des itinéraires afin de vous accompagner dans vos flâneries sur les chemins de l'Est lausannois.

Les projets de réaménagement des avenues et rues de nos Communes se poursuivent. Ils intègrent l'optimisation des déplacements à pied, à vélo ou en transports publics afin d'offrir des espaces communs apaisés et conviviaux. Nous vous invitons à prendre connaissance de l'avancement de ces projets dans les pages qui suivent.

La stratégie régionale des zones d'activités entamée en 2020, s'est poursuivie sous forme d'ateliers de travail impliquant les 26 communes du projet d'agglomération (PALM). L'objectif partagé de maintenir les activités secondaires dans l'agglomération a présidé aux réflexions. Les communes se sont accordées sur la nécessité de définir des conditions-cadre flexibles pour répondre aux besoins fluctuants de l'économie tout en permettant l'accueil de la bonne activité au bon endroit.

Tous les projets de mobilité douce, de transports publics, de requalification de l'espace public et d'accueil des activités s'inscrivent dans une optique de durabilité qui ne serait pas complète sans imaginer une stratégie d'approvisionnement énergétique de l'agglomération. Depuis 2018 déjà, les partenaires s'attellent à l'élaborer et, en 2021, la planification énergétique du PALM a été validée par les 26 communes du PALM.

Le Comité de pilotage du SDEL vous souhaite une agréable lecture.

Gil Reichen
Président du COPIL et Syndic de Pully



Se perdre à l’Est, en tous sens et avec tous ses sens

Deux classes de formation initiale du département photographie se sont lancées à l’assaut de l’Est Lausannois. Une expérience paysagère et humaine à partager sur des sentiers insolites et surprenants.

AU SERVICE DES COMMUNES ET DE LEURS HABITANT·E·S

La carte n’est pas le territoire, et le bureau technique du Schéma directeur de l’Est Lausannois (SDEL) ne le sait que trop bien.

Au sein de cette entité, des professionnelles de la géographie et de l’urbanisme s’intéressent de près au territoire constitué par les communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully situées à l’Est de Lausanne. La mise en œuvre du projet de territoire intercommunal conciliant urbanisation, mobilité et paysage est au centre de leurs préoccupations. Interface entre les administrations communales, le SDEL a aussi pour mission de faire le lien entre ses propres recherches et le grand public. Mais comment rendre compte aux habitant·e·s et usagèr·e·s des lieux de la variété du paysage et des personnes rencontrées qui s’y trouvent, sans passer par des graphiques ou des outils statistiques ? En 2020 le SDEL mettait en place 9 promenades balisées à travers champs, vignes et zones villas, permettant ainsi à toutes et tous de se rendre compte avec ses pieds et tous ses sens de cette diversité. Le guide de balades « Tous à l’Est ! »¹ était né.

UN MANDAT GÉNÉREUX ET OUVERT

Quelques mois plus tard, nouvel élan. Sur mandat des communes du SDEL, le bureau technique contacte le CEPV (Centre d’enseignement professionnel de Vevey) avec une demande : mettre en image ces différents parcours et leur richesse. A disposition ? Des cartes, du temps et une grande liberté laissée à deux classes de photographes de formation initiale pour sillonner les sentiers et les routes des promenades. Dans sa demande, une envie de sortir des clichés des beaux paysages et du pittoresque de Lavaux. Bien qu’original, ce mandat n’est pas sans évoquer les missions photographiques des années 80 et 90 (comme la *Datar* en France ou la *Linea di Confine per la fotografia di Reggio Emilia e Modena* toujours active en Italie²) où des collectivités publiques proposaient à des photographes de transporter leur objectif dans une région donnée. Un regard singulier, situé dans l’espace et dans le temps, concentré et parfois émouvant, qui donne aux géographes et aux urbanistes ce que les cartes et les courbes ne peuvent révéler : la sensation du paysage, le cheminement du regard à la mesure humaine.

LE TEMPS DE SE PERDRE

Grâce à l’ouverture et à la confiance du mandant, la notion de « guide sensible » s’est imposée aux porteuses et porteurs de projet. Un guide où les images, sans légende, donneraient justement des impressions, des sensations, des émotions paysagères. Ici, on croise une salamandre, là des plongeurs qui sortent du lac ; on se questionne sur une zone pavillonnaire quadrillée de haies de thuyas, on s’étonne d’un reflet de lumière ou du mobilier urbain d’un rond-point. C’est l’été, l’automne, la nuit, le jour, par tous les temps, et tout cela ensemble.

Constitué d’une cinquantaine d’images, ce « Guide pour se perdre »³ est le compagnon idéal des itinéraires de balades « Tous à l’Est ! ». Dans le même format A5, il reconfigure visuellement le territoire de l’Est Lausannois et en donne un instantané qui reflète sa diversité paysagère et sociale. A découvrir, chaussures aux pieds, et appareil en bandoulière !

David Gagnebin-de Bons, Enseignant, CEPV

- 1 Le guide, édité par le SDEL, est disponible dans les offices du tourisme des communes concernées ou sur le site www.est-lausannois.ch. Des exemplaires sont à disposition au CEPV dans le bureau de Thierry Gauthey.
- 2 Voir : <http://www.lineadiconfine.org>
- 3 Le « Guide pour se perdre » est disponible aux mêmes conditions et lieux que « Tous à l’Est ».

- A Aude Mayer, CEPV © 2021
- B Asia Calabrò, CEPV © 2021
- C Marie Brocher, CEPV © 2021
- D Rose Fayet, CEPV © 2021
- E Luca Humm, CEPV © 2021
- F Joséphine Botteron & Théo Dufloo, CEPV © 2021
- G Christian Schmid, CEPV © 2021
- H Joséphine Botteron & Théo Dufloo, CEPV © 2021

Un guide pour se perdre
c'est:

- Plus de mille images produites
- 2 classes de formation initiale du département photographie: FAA 25, troisième année et FPA 22, deuxième année accélérée
- 1 graphiste: Pauline Piguet
- 2 enseignant-e-s: David Gagnebin-de Bons et Catherine Leutenegger
- 1 enseignant-retoucheur: Jonas Marguet
- Le tout encadré et accompagné au CEPV par Thierry Gauthey (maître principal de la formation initiale, département photographie), Léonore Veya (doyenne du département photographie) et Michel Etienne (directeur du CEPV)
- C'est enfin le bureau technique du SDEL avec: Cynthia Bonzon (géographe-urbaniste), Mara Lepori (géographe-urbaniste), Valérie Wullemmin (assistante) et Pascale Seghin (architecte-urbaniste, cheffe de projet).



A



B



C



D



E



F



G



H

L'optimisation du réseau de transports publics urbains

les BHNS dans l'agglomération

Le projet des BHNS est toujours d'actualité dans l'agglomération lausannoise. La ligne de BHNS qui traverse l'agglomération d'Est en Ouest est une composante importante des Axes forts de l'agglomération, qui comprennent aussi le futur tramway entre Lausanne et Villars-Ste-Croix et le développement des métros m2-m3.

La future ligne de BHNS (bus à haut niveau de service) facilitera les déplacements entre l'Ouest et l'Est, en passant par le centre-ville de Lausanne. Le développement de cet axe fort s'est poursuivi en 2021.

Sur le projet partiel PP7 entre la Damataire (Pully) et Lutry-Corniche, les préavis communaux ont été élaborés en 2021 pour être soumis aux conseils communaux comme cela avait été convenu entre les partenaires. Si le conseil communal de la Ville de Pully l'a accepté, celui de la commune de Paudex l'a refusé. La commune de Lutry a quant à elle choisi de ne pas présenter le préavis à son conseil.

Suite à l'abandon du projet PP7, les tl vont mener une étude, en partenariat avec les communes de Lutry, Paudex et Pully, ainsi que le Canton, afin de de redéfinir la desserte

en transports publics la plus adéquate pour ce secteur de l'agglomération. Un prérequis : ne pas péjorer la performance du BHNS sur les autres tronçons.

Sur le projet partiel PP8 en traversée de Pully incluant la nouvelle place de la Clergère, une étape importante a été franchie en 2021 : la mise à l'enquête publique au deuxième semestre. Au préalable, la commune de Pully a tenu un stand d'information lors de la journée de la mobilité le 22 septembre et organisé une séance publique pour présenter le projet et échanger avec les Puillérans sur les enjeux de la mobilité à venir.

La trentaine d'oppositions reçues contre le projet est en cours de traitement par la commune.

A l'Ouest, les étapes préparatoires du chantier (prévu en avril 2022) ont démarré dans les communes de Crissier, Renens et Prilly.

Samuel Fréchet, Chef de projet PP7, Responsable de la Planification Pluriannuelle de l'Offre tl



Arrêt Montillier : des bandes cyclables et de nouveaux passages pour piétons complètent les aménagements prévus pour les bus et le trafic.
© Hüsler & Associés SA



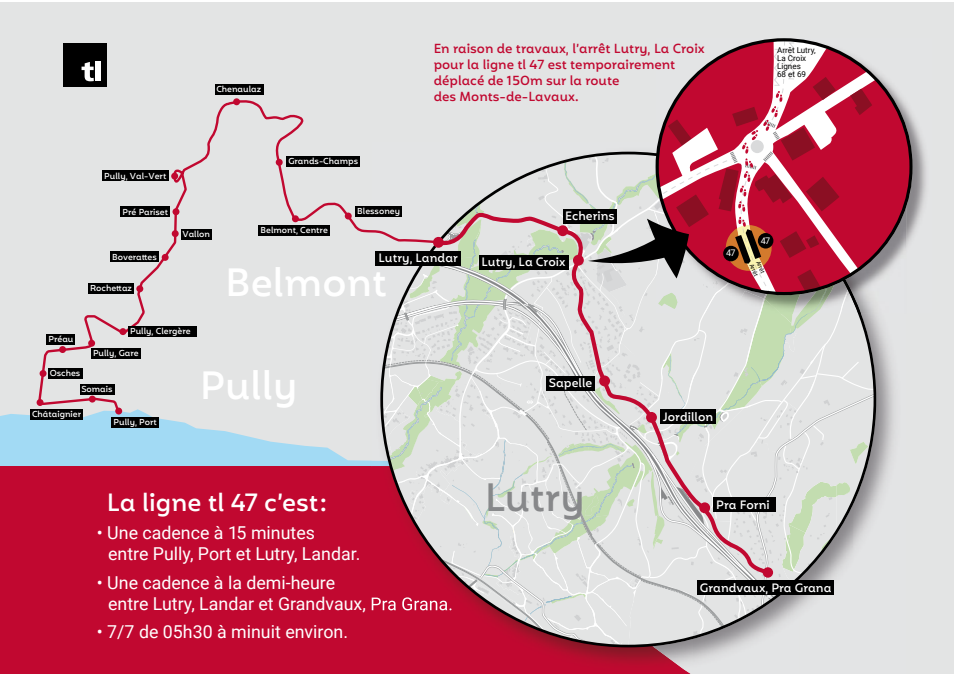
Future place de la Clergère : carrefour giratoire, interface pour les bus, nouveaux espaces publics et arborisation renforcée
© FHV architectes

A Pully, le projet « PP8 » : le réaménagement de l'avenue de Lavaux

Le réaménagement de l'avenue de Lavaux se concrétise ! Cet important projet permettra de moderniser une infrastructure routière vieillotte et de proposer un aménagement qui corresponde mieux aux besoins actuels. Les réseaux souterrains (approvisionnement en eau potable, évacuation des eaux usées et électricité) seront également rénovés. Des améliorations pour toutes les mobilités sont attendues, avec un accent particulier sur la qualité et la fiabilité de l'offre en transports publics, indispensable pour permettre le report modal visé par le PALM. Aménagements cyclables, nouveaux passages pour piétons en surface et modification du schéma de circulation afin de faciliter l'accessibilité locale et de limiter le transit au centre de Pully sont aussi au programme de ce projet d'envergure. La place de la Clergère sera complètement remodelée afin d'offrir de nouveaux espaces publics et une arborisation renforcée. Elle prendra un rôle central pour la mobilité des Pulliérans, avec la création d'une interface de transports publics facilitant les changements entre lignes de bus. L'aménagement retenu est très directement inspiré des résultats de la démarche participative menée entre 2015 et 2017.

Une étape importante a été franchie en 2021 : le projet définitif a été validé par les instances cantonales dans le cadre de l'examen préalable et mis à l'enquête publique en octobre-novembre 2021. Cela clôture 5 années d'études menées de manière partenariale par la Ville de Pully, le Canton, les tl et le bureau du SDEL. L'année 2022 sera consacrée à l'obtention des autorisations de construire et les travaux sont agendés dès 2024.

Cindy Freudenthaler, Responsable mobilité, Direction des travaux et des services industriels, Ville de Pully



© commune de Lutry

Le prolongement de la ligne t1 47

En 2021, les Communes de Bourg-en-Lavaux et de Lutry ont soumis, à leurs Conseils communaux respectifs, le 15 février et le 29 mars 2021, un préavis commun, pour le prolongement d'une course sur deux de la ligne t1 47 entre les arrêts «Lutry; Landar» et «Grandvaux; Pra Grana».

Ledit préavis a été accepté par les Conseils communaux des deux communes. Ainsi depuis le changement d'horaire de décembre 2021, la ligne 47 a été prolongée jusqu'à Bourg-en-Lavaux.

La ligne régionale 67 qui desservait les arrêts compris entre «Cully, gare» et «Pully, Val-Vert» a donc été supprimée. Le parcours effectué par cette dernière est assuré maintenant par la ligne t1 47 et par une ligne CarPostal qui relie «Grandvaux; Pra Grana» à «Cully, gare».

Dans les prochains mois, certains arrêts localisés entre «Lutry; Landar» et «Grandvaux; Pra Grana» subiront des travaux, pour optimiser le bon fonctionnement de la ligne t1 47, favoriser le confort des usagers des transports publics et pour être mis en conformité avec la LHand¹.

Noémie Urfer, Déléguée à la mobilité, Service de la mobilité, Commune de Lutry

1 LHand: Loi sur l'égalité pour les personnes handicapées



© t1

Le réaménagement de la rue de la Poste et de l’avenue Samson Reymondin au cœur de la Ville de Pully

Le centre-ville de Pully est identifié comme une centralité principale dans le projet d’agglomération Lausanne-Morges (PALM). Cela en fait un objectif majeur d’urbanisation du SDEL ainsi qu’un secteur dont l’attractivité doit être renforcée. C’est l’objectif visé par la requalification en cours, dont les travaux ont démarré en mars 2021 pour une durée de 3 ans. A l’issue du chantier, l’espace public au centre de Pully sera complètement réaménagé pour offrir des trottoirs élargis et pavés, de nouvelles plantations, et un apaisement du trafic par la mise en place d’une zone 30 km/h.

Cindy Freudenthaler, Responsable mobilité, Direction des travaux et des services industriels, Ville de Pully



Travaux en cours à l’av. Samson Reymondin
© Ville de Pully



Futur aménagement de l’av. Samson Reymondin
© Hüsler & Associés SA

La planification énergétique du PALM pour favoriser la transition énergétique et climatique dans l’agglomération

La planification énergétique territoriale du projet d’agglomération Lausanne Morges (PALM) vise à mettre en place une stratégie et des mesures à l’échelle intercommunale pour valoriser les ressources renouvelables locales, afin de favoriser la transition énergétique et climatique du territoire. Le projet a débuté en 2018 par l’élaboration d’un diagnostic énergétique du territoire, suivi par une stratégie territoriale pour l’approvisionnement en énergie de l’agglomération. Pour rappel, trois objectifs globaux ont été fixés pour le périmètre compact de l’agglomération à l’horizon 2030 :

OBJECTIFS GLOBAUX	SITUATION 2017	OBJECTIFS 2030
OBJECTIF 1 : Consommation en énergie finale par habitant, y compris la mobilité (par rapport à 2017)	23 MWh/an	- 30% (16 MWh/an)
OBJECTIF 2 : Part renouvelable locale* pour la chaleur, hors carburants	6% (227 GWh/an)	33% (1’100 GWh/an)
OBJECTIF 3 : Part renouvelable locale* pour l’électricité, hors mobilité	5% (65 GWh/an)	34% (530 GWh/an)

Objectifs de la planification énergétique du PALM.
*la part renouvelable locale correspond à une production sur le périmètre de l’agglomération

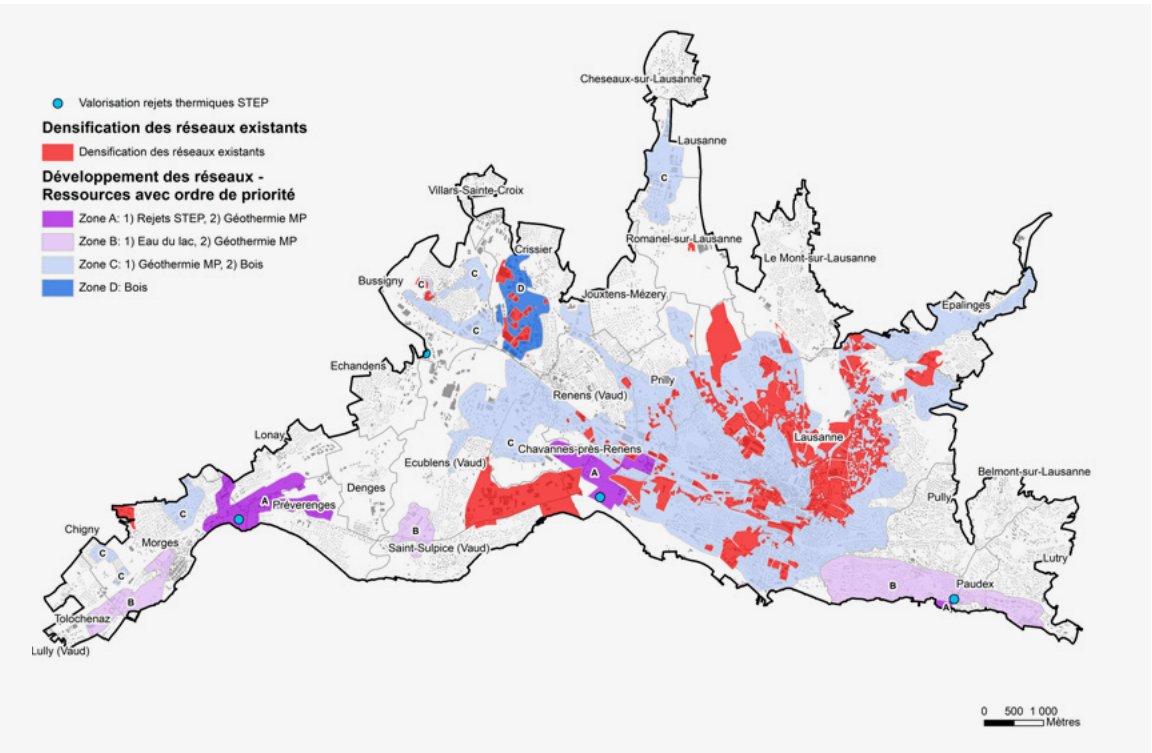
Ces objectifs ambitieux sont en accord avec les objectifs cantonaux et tiennent compte des ressources renouvelables disponibles sur le territoire de l’agglomération. Toutefois, leur atteinte nécessite un renforcement des mesures actuelles à toutes les échelles – fédérale, cantonale, communale, individuelle – en plus de la mise en œuvre des mesures définies spécifiquement à l’échelle du PALM.

La troisième étape du projet, consistant à établir un plan de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique sur le périmètre compact, a été finalisée en 2021. Douze mesures ont été retenues, nécessitant pour la plupart une coordination intercommunale et conduisant à des réalisations concrètes dans le but de contribuer le plus rapidement possible aux objectifs. Par ailleurs, la mise en œuvre de la stratégie énergétique se fait également dans le cadre d’autres planifications ou programmes existants, notamment le PALM 2016 et le Plan de mesures OPAIR pour le domaine de la mobilité. Les mesures concernent principalement :

- Le développement des réseaux thermiques (chauffage et froid à distance), pour les ressources renouvelables suivantes: l’eau du lac, le bois-énergie et la géothermie de moyenne à grande profondeur.
- L’accélération du développement du solaire photovoltaïque: par la mise en place d’appels d’offres groupés et d’installations solaires participatives.
- La rénovation énergétique des bâtiments: par la mise en place de programmes d’accompagnement des propriétaires au niveau de la commune (par exemple Commune Rénove) ou adressés directement aux propriétaires (nouveau programme cantonal dès avril 2022).
- La prise en considération des enjeux énergétiques dans le secteur des activités: par une planification énergétique spécifique à certaines zones d’activité et à l’intégration des enjeux énergétiques dans le choix du site d’implantation des entreprises avec des besoins énergétiques spécifiques.
- Le développement de l’infrastructure publique de recharge électrique des voitures: par une étude à l’échelle de l’agglomération pour la localisation des nouvelles bornes de recharge.
- La coordination intercommunale: par la création de groupes de travail pour l’énergie au niveau intercommunal pour coordonner les projets énergétiques importants et suivre la mise en œuvre des mesures de la planification énergétique du PALM.

Les mesures sont détaillées sous forme de fiches d’action, avec une marche à suivre et les acteurs concernés. Les communes auront un rôle important pour leur mise en œuvre, ainsi que les fournisseurs d’énergie et le Canton. Une première rencontre « énergie » avec les communes du périmètre compact et le Canton est prévue courant 2022.

Céline Pahud, Ingénieure, Direction générale de l’environnement (DGE), Direction de l’énergie, Etat de Vaud



Stratégie de développement des réseaux thermiques (de chaleur ou de froid à distance): réseaux existants et réseaux à développer, avec les ressources énergétiques à valoriser en priorité.

La stratégie régionale des Zones d'activité (SRGZA) du PALM pour maintenir les activités secondaires dans l'agglomération

Pour coordonner le développement de l'ensemble des zones d'activités et d'en assurer la gestion, le Canton doit mettre en place un système de gestion des zones d'activités conformément à la législation fédérale (article 30a, al.2 OAT). La mise en œuvre du système de gestion est assurée à l'échelle régionale. Des stratégies régionales de gestion des zones d'activités sont élaborées et mises en œuvre par des structures régionales, à savoir les organismes régionaux de développement économique selon l'article 15 LADE ou les structures d'agglomération, en partenariat avec les communes et le Canton.

La stratégie régionale de gestion des zones d'activités de l'agglomération Lausanne-Morges est élaborée par la structure d'agglomération, portée par le Canton en partenariat avec les 26 communes, les 5 secteurs intercommunaux et les 2 associations régionales.

Les travaux pour établir la SRGZA PALM ont démarré au printemps 2020.

Un diagnostic économique piloté par le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI), complété d'un diagnostic territorial, ont permis de mettre en avant certaines tendances au sein des zones d'activités du PALM, à savoir: une tertiarisation continue, une perte d'activités secondaires en termes de nombre d'emplois et de mixité d'activités ainsi qu'une absence de conditions d'accueil pour des activités productives.

Sur cette base, un objectif politique commun pour le développement des zones d'activités des 26 communes du périmètre du PALM a pu être convenu. Réunis le 23 avril 2021 lors d'un atelier de travail, les membres du comité de pilotage politique se sont accordés sur l'importance de «maintenir des activités secondaires, tant industrielles qu'artisanales, au sein du PALM, tout en définissant des conditions-cadres suffisamment flexibles et agiles pour répondre aux besoins fluctuants de l'économie».

Fort de cette orientation politique, la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du PALM s'est concentrée, en 2021, à développer les deux axes stratégiques que sont:

- La définition, pour chaque zone d'activités du PALM, d'un type d'activités à accueillir en priorité (secondaire et ou tertiaire) selon leur centralité et accessibilité en transport public ou individuel motorisé. Ce travail vise à répondre au principe de «la bonne activité au bon endroit», en garantissant l'implantation d'activités secondaires dans les secteurs adaptés, tout en laissant une certaine souplesse à l'implantation d'activités tertiaires;
- La classification régionale et locale des zones d'activités du PALM afin de définir leur mode de gouvernance. Selon les enjeux régionaux, le potentiel d'accueil, le nombres et le types d'emplois, les zones d'activités du PALM seront classées en zone d'activités régionales (ZAR) ou locales (ZAL). Cette classification vient compléter les sites stratégiques de développement d'activités (SSDA), déjà identifiés et définis dans le cadre de la mesure D11 du PDCn.

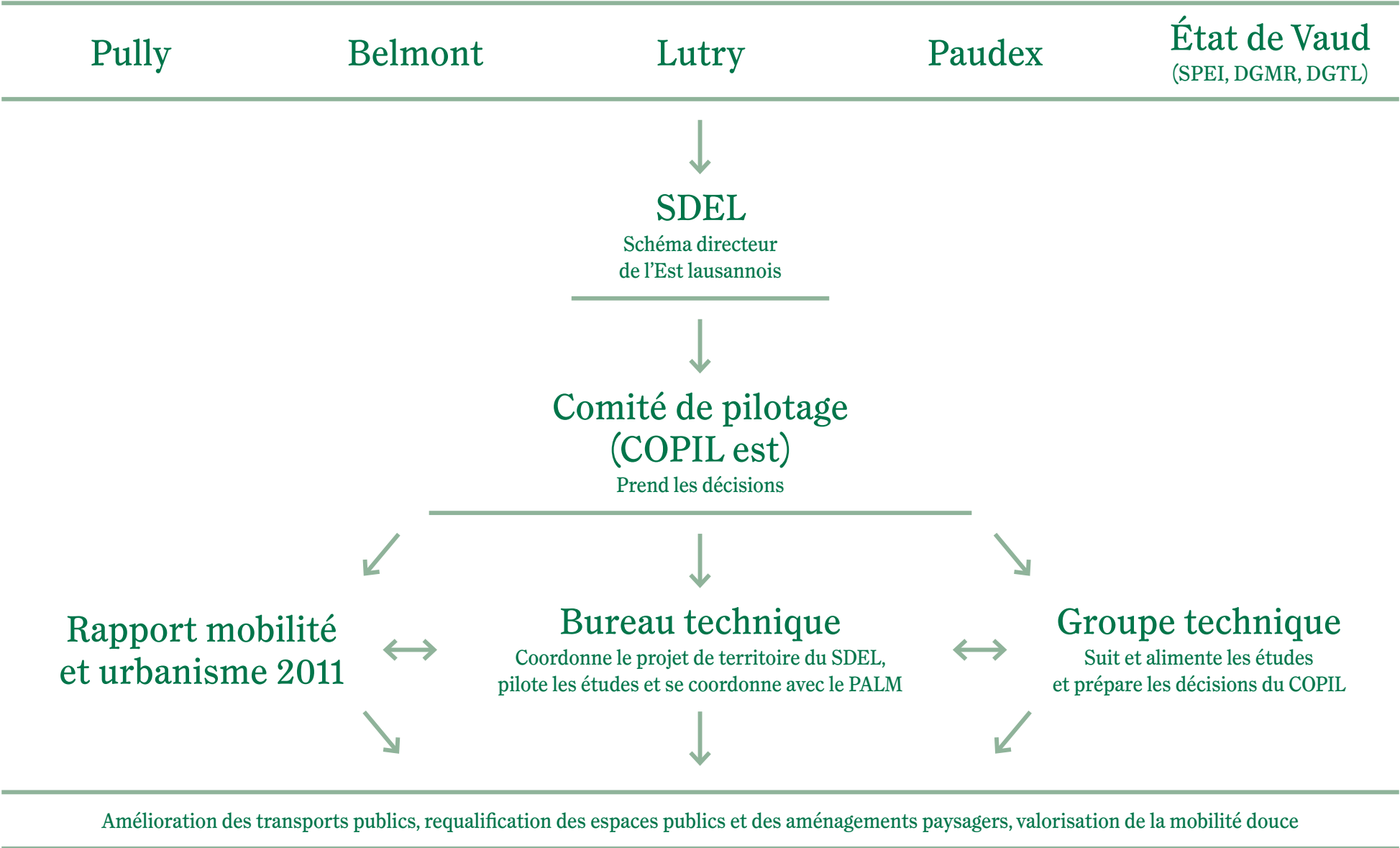
La démarche participative mise en place avec les représentants techniques et politiques communaux, s'est traduite en 2021 par la tenue de divers ateliers de travail portant essentiellement sur les deux axes stratégiques évoqués précédemment. Cette approche permet d'impliquer pleinement les 26 communes du PALM dans l'élaboration de la SRGZA. Fin 2021, un «fil rouge» de la SRGZA PALM visant à synthétiser tout le travail produit depuis le début des réflexions a été présenté aux représentants techniques et politiques du PALM.

Delphine Négrier, Urbaniste, Cheffe de projet, Direction Projets territoriaux (DIP), Direction générale du territoire et du logement, Etat de Vaud



Qu'est-ce que le SDEL?

Le Schéma directeur de l'Est lausannois est une structure intercommunale. Le territoire de l'Est lausannois est l'un des cinq secteurs du PALM, le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Le SDEL regroupe des politiques, des urbanistes, des géographes, des architectes, ou encore des ingénieur·e·s. Ensemble, ces professionnel·le·s du territoire imaginent l'avenir de l'Est lausannois.



2021 en un coup d'œil

Est lausannois

35'066

habitant·e·s à Belmont-sur-Lausanne,
Lutry, Paudex et Pully (31.12.2020, StatVD)

11

lignes de bus

5

gares CFF

46

km de chemins pédestres
inaugurés en 2020

80 %

des trajets se font en voiture.
On inverse la tendance?

Le SDEL

2021

est l'année :

- de la réalisation du « Guide sensible » complémentaire au guide « Tous à l'Est! »
 - de la poursuite de l'étude stratégique régionale des zones d'activités du PALM
 - de la poursuite de l'étude de planification énergétique du PALM
 - de l'élaboration d'une étude de faisabilité pour une passerelle de mobilité douce enjambant la Paudèze
-

24'750'000 CHF

cofinancement fédéral obtenu par le SDEL pour la réalisation des mesures infrastruc-turelles inscrites par les communes dans les trois générations du PALM

2,1

postes de travail au sein du bureau du SDEL

20

profils collaborent aux projets du SDEL et apportent leur expertise – politiques, urbanistes, ingénieur·e·s, architectes, pay-sagistes, économistes, chargé·e·s de com-munication, technicien·ne·s, personnel administratif, etc.

Rapport de gestion

Comptabilité du SDEL

Fonctionnement du bureau technique

	Comptes 2020	Comptes 2021
Total	Fr. 341'577.05	Fr. 318'221.50
Canton	Fr. 114'120.00	Fr. 114'320.00
Total commune	Fr. 227'457.05	Fr. 203'901.50

Chantiers d'études

	Comptes 2020	Comptes 2021
Total	Fr. 100'507.75	Fr. 47'564.65
Canton	Fr. 11'561.20	Fr. 7'426.44
Total commune	Fr. 88'946.55	Fr. 40'138.21

Ressources humaines

(Bureau technique)

Années	ETP (équivalent temps plein)
2010	0.5
2011	0.7
2012	1.1
2013	1.2
2014	1.2
2015	1.2
2016	1.6
2017	1.9
2018	2.0
2019	1.9
2020	1.8
2021	2
2022	2.2 (prévision)



Léa Jean-Curty, CEPV © 2021



Samir Bourizi, CEPV © 2021